



Chers collègues,

Une visioconférence relative à la gestion de la crise du COVID-19, la première depuis le déconfinement, s'est tenue ce jeudi avec la parité syndicale de l'ensemble du périmètre PN.

Elle était présidée par le DGPN en présence du DRCPN, de la SDRHL de la DCSP, un représentant de la PP, du conseiller social du DGPN et son adjointe, du "monsieur Déconfinement" de la Police et enfin du Dr FOULON.

En guise d'introduction, le DGPN a commenté la manière dont le plan de reprise d'activité se met en place depuis lundi, à savoir que le déconfinement appliqué aux services de Police s'est mieux passé que certains pouvaient le craindre, sans que le moindre dysfonctionnement majeur ne lui soit rapporté, et ce, même si les inquiétudes des effectifs sont réelles et que des difficultés peuvent apparaître localement dans cette exécution délicate d'instructions tardives.

Les services de police sont montés en puissance pour dépasser aujourd'hui 80% de taux de présence.

Cette semaine, des textes ont été publiés qui laissent interrogatifs les représentants syndicaux, ce qui sera évoqué lors du tour de table complet à l'issue de la présentation de l'état des lieux par le DRCPN.

• Bilan au 14 mai :

Concernant la reprise d'activité, sur les 133.000 effectifs aujourd'hui pris en compte (DGPN, DGSI, PP) :

- 90.000 sont présents sur leur lieu de travail,
- 17.000 sont en position de repos,
- 2.900 sont en télétravail,

soit un total de 82,6% des agents désormais mobilisés.

Les effectifs restants sont en ASA garde d'enfants (6.900) ou bien en congé maladie, ASA de suspicion de contamination...

Concernant le matériel, le MI est doté de 18,5 millions de masques dont 8,5 millions dédiés à la Police (48,1%).

Depuis le début de la crise du COVID-19, ce sont 2,3 millions de masques qui ont été ventilés dans les services.

Afin de tenir compte du changement de stratégie sur le port des masques, ces derniers sont désormais prépositionnés dans les SGAMI pour une distribution rapide en réponse aux besoins. Par ailleurs, 2 millions de masques supplémentaires sont prévus pour un redéploiement au sein des SGAMI.

Le DRCPN a encore précisé que 70.000 paires de lunettes de protection avaient été ventilées dans les services, selon la priorisation retenue (1-DCSP, 2-DCPAF, 3-DCCRS).

A l'occasion du tour de table, chacun a évoqué les difficultés d'application à venir de mesures édictées par des technocrates qui ne connaissent pas le fonctionnement de la Police (prélèvement de jours de congés, primes COVID-19, contrôle des personnes ne respectant pas la limite des 100kms autour du domicile etc.), alimentant par là même la revendication d'un véritable DRH de la Police et non un exécutant des décisions du SG...

La diffusion mardi soir de la circulaire déclinant l'ordonnance du 15 avril dernier (sur le prélèvement de jusqu'à 10 jours de RTT ou CA en cas d'ASA ou télétravail), sans aucune discussion préalable, est une parfaite illustration tant d'un dialogue social bafoué que de la méconnaissance de notre institution, en "mettant le feu aux poudres" dans un contexte anxigène où l'urgence ne paraît pas celle de récupérer des jours de congés au détriment du personnel d'une institution qui était en 1^{ère} ligne pour assurer parfaitement la mission de faire respecter les mesures prises pour lutter contre le virus...

A nouveau, la majorité des syndicats a exprimé son mécontentement face au maintien de l'approche ministérielle qui ne fait que recommander le port du masque pour les usagers qui seront amenés à pénétrer dans les locaux de police (même si chacun comprend qu'une personne sans masque doit être prise en charge en cas d'urgence), sans l'imposer simplement, comme cela peut se faire d'ailleurs pour accéder à certaines préfectures ou tribunaux...

Le sujet de la mise en œuvre des "primes COVID" a été évoqué par l'intégralité des représentants syndicaux.

Le SICP a pour sa part expliqué que le fait de discriminer parmi les effectifs présents au cours de la période "post COVID-19" les quelques-uns ou quelques-unes qui devraient être attributaires de sommes non négligeables est une source de conflit majeur dont les chefs de service seront jugés responsables et qu'ils devront du moins gérer ! Comment déterminer qui devra être favorisé parmi les personnels présents au service ? La comparaison des jours de présence ? Les meilleurs verbalisateurs quant au non respect du confinement ?

Tout ceci semble des plus inopportuns et constituera un nouveau moyen d'ajouter une dissension préjudiciable au sein des services, suscitant une tension explosive difficile à canaliser sur fond de mécontentement, jalousie et incompréhension.

Le décret qui doit préciser les modalités d'attribution de cette prime n'est pas encore paru mais la PP semble avoir anticipé en demandant déjà de désigner une proportion d'effectifs attributaires potentiels d'une prime à 3 niveaux, mettant les chefs de service dans une position extrêmement délicate.

Nous sommes de plus en plus éloignés du besoin de sérénité, pourtant plus que jamais nécessaire, que nous réclamons incessamment, avec de tels textes à appliquer qui ne manqueront pas de provoquer des conflits intestins inutiles et épuisants au lieu de tout faire pour les éviter.

Le DGPN a pris acte de nos positions. Il s'est simplement engagé à mettre en œuvre cette prime en toute transparence, en nous précisant sa méthode : attendre la parution du décret, en se gardant de toute anticipation pour établir des quotas ou quoi que ce soit d'autre, puis de réunir l'ensemble de la parité syndicale pour définir la mise en place de cette prime avant de faire connaître sa décision quant aux modalités et aux critères d'attribution.

D'autres sujets ont été évoqués :

-Aucun calendrier n'est possible à ce jour pour les chantiers en instance de l'institution (livre blanc de la Sécurité Intérieure notamment);

-les renforts estivaux restent programmés comme habituellement, sans savoir s'ils seront effectivement déployés au regard de l'évolution encore inconnue du dispositif de lutte contre le COVID-19;

-Sur les sujets "interministériels" (prolongation des contrats ADS à échéance, reconnaissance du caractère de maladie professionnelle de la contamination etc.), aucune avancée n'est intervenue;

Le DGPN a précisé qu'un RETEX serait à faire, à froid, après le déconfinement définitif.

Il a conclu cette réunion en expliquant que le mode de communication et d'intervention des syndicats auprès de lui reprenait un fonctionnement normal, mettant fin au dispositif de visioconférences hebdomadaires de gestion de crise.

Sincèrement,

Olivier BOISTEAUX,
Président du SICP

Jean-Paul MEGRET et Mickaël TREHEN,
Secrétaires nationaux

